

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

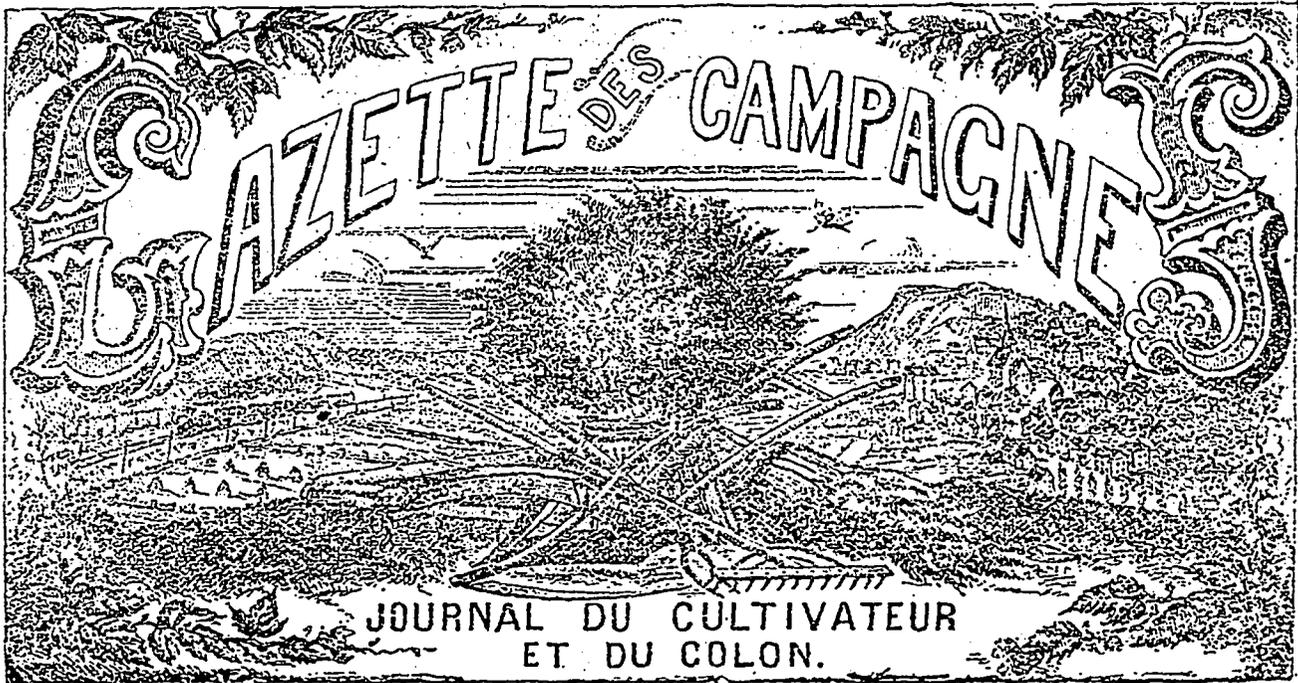
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Ed. Barnard, écrivain, Varennes



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emprunons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT: \$1 PAR AN. Editeur-Propriétaire: FIRMIN H. PROULX. PARAIT TOUTS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Causerie Agricole: Du dessèchement et de l'irrigation des prairies (Suite). — De l'emploi du produit des terres en herbages. — Du pacage ou pâturage.

Recue de la Semaine: Ouverture de la 3me Session du 3me Parlement Fédéral. — Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général Lord Dufferin. — L'Hon. M. Holton proteste contre le discours prononcé par l'Hon. ministre des Postes M. Huntington, à Argenteuil; réponse de l'Hon. Premier ministre M. Mackenzie; les honorables M.M. Langevin et Cauchon, ainsi que M. Masson, député de Terrebonne, prennent part à la discussion provoquée par M. Holton. — Réponse du Gouverneur Impérial sur la question des écoles du Nouveau Brunswick.

Sujets divers: Rapport annuel de MM. les directeurs de la Société d'Agriculture No. 2 du comté de Chicoutimi. — De la saignée des animaux.

Petite chronique: La dépense de foin à Montréal. — Nomination de Juges de Paix pour les districts des Trois-Rivières, Kamouraska et Montmagny.

Recettes: Moyen de ne pas s'enrhumer. — Mort aux rats.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

Le Sous-signe informe les abonnés à la Gazette des Campagnes qu'il a été nommé agent dans la Province de Québec pour la vente de graines de toutes espèces, provenant de la célèbre maison de M. J. Vick, de Rochester. — Firmin H. Proulx.

CAUSERIE AGRICOLE

DU DESSÈCHEMENT ET DE L'IRRIGATION DES PRAIRIES (Suite.)

On pratique ordinairement dans le casuel de dérivation des vanues d'irrigation ou barrages destinés à élever le niveau de l'eau pour la forcer à se répandre par des ouvertures pratiquées dans la berge, à l'effet de se rendre ensuite dans les rigoles principales d'irrigation.

On distribue l'eau également sur toute la prairie, au moyen des rigoles principales d'irrigation, correspondantes aux vanues établies sur le canal de dérivation, ainsi que par des rigoles secondaires et des saignées obliques qui en sont les oubranchements; mais ces rigoles et saignées ne sont pas toujours indispensables, et le canal de dérivation y supplée lorsque la pente en est trop rapide ou trop faible.

Enfin on fait écouler par des fossés de dessèchement ou de décharges aboutissant au lit naturel du cours d'eau que l'on a détourné, l'eau qui a servi à l'irrigation, lorsqu'elle est accumulée dans le bas-fonds de la prairie, et qui, si elle y restait stagnante, en rendrait le sol marécageux. On établit ces fossés dans la plus grande pente du terrain, en ayant la précaution, pour éviter les ravins, de leur donner des dimensions relatives au volume d'eau à écouler.

L'irrigation des prairies contiguës à des ruisseaux ou rivières peut se pratiquer aisément, en élevant l'eau à la partie supérieure par des vanues ou batardeaux, et en la restituant par un canal de décharge pratiqué à la partie inférieure.

Il est essentiel d'observer que le trop long séjour de l'eau d'irrigation sur les prairies, qui se manifeste à l'écoulement

dont elle se couvre, laquelle indique un commencement de décomposition de l'herbe, peut devenir très-nuisible.

A défaut d'eau courante, suffisante pour pratiquer des irrigations, on peut quelquefois y suppléer par des eaux de pluies réunis par un ou plusieurs réservoirs, qui indépendamment de leur utilité sous cet important rapport, ont encore l'avantage de prévenir les ravins, toujours si nuisibles par les dégradations qu'ils occasionnent; ou par la découverte de sources cachées, et par des puits artésiens formées par le taraudage du sol à la partie supérieure, lequel peut donner issue à des filets d'eau précieux que la nature compacte de la couche superficielle retenait sous cette couche; par ce moyen ingénieux on réunit souvent le double avantage de dessécher les terrains humides, et de se procurer en même temps un moyen facile d'y pratiquer d'utiles irrigations à volonté.

DE L'EMPLOI DU PRODUIT DES TERRES EN HERBAGES.

En vain le cultivateur établirait et entreprendrait ses prairies et ses pâturages d'après les meilleurs principes, s'il n'apporte constamment la plus grande attention à utiliser leur produit de la manière la plus avantageuse, il manque le but essentiel auquel tout bon cultivateur doit tendre, et il perd en grande partie le fruit de ses travaux et de ses avances.

Ce produit consiste essentiellement dans le pacage ou pâturage, ce qui rend inutile le fauchage; et dans la consommation du fourrage en vert, ou en sec, après avoir été fauché; ce qui établit trois manières différentes d'en tirer parti.

Chacune d'elles étant applicable à diverses circonstances locales, il nous suffira d'exposer ici les avantages ou les inconvénients qui peuvent y être attachés dans le plus grand nombre de cas, et chaque cultivateur devra faire choix, pour sa localité et le genre de bestiaux qu'il entretiendra plus particulièrement, de celle qui conviendra le mieux à ses intérêts sous ce rapport, ainsi que sous celui de la conservation et de l'amélioration des herbages; car aucune d'elles, selon nous, ne mérite, dans tous les cas, une préférence exclusive, quoiqu'elles aient été alternativement mises l'une au-dessus de l'autre; ce qui nous fournit une nouvelle preuve de l'inconvénient des propositions générales en agriculture, lorsqu'elles sont exclusives.

Nous allons donc considérer, 1o. la récolte faite par les bestiaux même, dans les herbages, ce qui constitue le pacage ou pâturage proprement dit; 2o. le fauchage en vert de cette récolte, pour être consommée immédiatement à l'étable; et 3o. son fauchage à l'époque de la maturité, pour être convertie en foin après avoir été fanée.

DU PACAGE OU PÂTURAGE

Le pacage ou pâturage est ordinairement le seul moyen praticable de consommer les produits naturels ou artificiels qui croissent dans la plupart des positions élevées, souvent escarpées, inégales, raboteuses, et éloignées du centre de la ferme, que nous avons reconnues peu convenables par leur situation, comme par la qualité et la disposition des terres, aux cultures céréales ordinaires qui exigent l'emploi des instruments aratoires, toujours difficile, dispendieux, et souvent même très-nuisible dans ces ingrates positions, condamnées, par les inconvénients qui résultent de leur défrichement, à un état d'herbage permanent, lorsqu'elles ne sont pas couvertes des plantations analogues à la nature, du sol et au climat qui y règne. La difficulté et souvent même l'impossibilité du charroi de la récolte est d'ailleurs une

raison très-déterminante pour qu'elle soit faite pour les bêtes à laine, auxquelles ces herbages ordinairement très-secs, peu abondants, mais très-nourrissants, conviennent essentiellement.

Dans les prairies aquatiques, abondantes en plantes très-vigoureuses, nuisibles ou inutiles, nous avons reconnu qu'un des meilleurs moyens généraux de détruire ces plantes souvent pernicieuses consistait à faire pâturer de bonne heure ces prairies lorsque ce moyen était praticable. En faisant un choix convenable d'animaux analogues aux circonstances, ils broutaient généralement la plupart de ces plantes sans inconvénient, lorsqu'elles sont jeunes encore, et elles se trouvent ordinairement remplacées par des graminées et des légumineuses qui fournissent un fourrage aussi sain qu'abondant. Dans ce cas assez commun, l'expérience a démontré que l'adoption du pâturage était, sans contredit, un des moyens les plus économiques, les plus expéditifs et les plus certains d'améliorer le fonds des prairies, d'abord par le dessèchement qu'il y détermine en le découvrant et en l'exposant ainsi aux influences atmosphériques auxquelles une couche épaisse formée par une végétation luxuriante les soustrayait, et ensuite par la dissémination des déjections animales que les bestiaux y répandent en détruisant cette couche; deux circonstances qui ont été reconnues être très-nuisibles à la prospérité de toutes les plantes marécageuses, et très-avantageuses à toutes celles qui ne le sont pas, et auxquelles l'engrais, joint au dessèchement qu'il contribue encore puissamment à effectuer, devient aussi utile que l'excès d'humidité leur était défavorable.

Toutes les fois que les circonstances le permettent, les bêtes à laine sont à préférer pour cet objet, avec les précautions convenables, et surtout par un temps sec, soit à cause de la nature de leurs déjections, très-appropriées à l'effet qu'on désire opérer; soit à cause de la propriété qu'elles ont de raser l'herbe plus près de terre qu'aucun autre animal, ce qui convient dans ce cas, soit enfin parce que leur faible poids affaiblit moins que celui des bestiaux plus pesants les prairies qu'il faut surtout craindre de battre ou de défoncer, ce qui les rendrait plus marécageuses encore.

Vient ensuite les chevaux, dont la manière de pincer l'herbe et la nature des déjections n'ont pas ici l'inconvénient qu'on leur reproche avec raison dans les herbages qui ne sont pas marécageux; puis les bestiaux désignés sous la dénomination triviale de bêtes à cornes, qui sont les moins propres à cet usage, à cause de la nature beaucoup moins alcaline et dessiccative de leurs déjections, et surtout à cause de leur poids, lequel peut devenir, ainsi que celui des chevaux, très-nuisible dans les prairies qui pèchent essentiellement par excès d'humidité. Quant aux porcs, on doit les proscrire rigoureusement, de toute espèce d'herbage qu'on désire conserver, parce que, cherchant les racines tuberculeuses et les insectes cachés sous terre, ils font, pour les obtenir, des dégâts considérables, qu'on peut à la vérité prévenir ou diminuer, au moins en partie, par un moyen que nous indiquerons.

Dans un assez grand nombre de cas, la consommation sur pied des regains peu abondants, qui poussent après la coupe des foins, nous paraît encore généralement avantageuse et favorise même ordinairement la sortie des pousses nouvelles au printemps, surtout lorsque cette consommation a lieu aux approches de l'hiver, qui détruit souvent la majeure partie de cette herbe et la rend nuisible aux prairies, en la faisant pourrir lorsqu'elle n'est pas consommée.

Hors les cas que nous venons d'exposer, avec quelques autres peut-être moins communs, et celui où l'on veut subs-

tuer aux herbages la culture des céréales, nous pensons qu'il y a généralement plus d'inconvénients que d'avantages à faire pâturer les prairies, au lieu d'en faucher le produit; pour être consommé soit en vert, soit en sec, etc. Nous croyons devoir transcrire ici les réflexions du célèbre agronome Gilbert, à ce sujet :

“ Si l'usage constamment malheureux, dit-il, d'une pratique que le temps et l'habitude ont en quelque sorte consacrée, suffisait pour la faire proscrire, celle de faire paître les bestiaux dans les prairies artificielles le serait certainement depuis longtemps; il n'en est point de plus nuisible, de plus désastreuse, tant pour les prairies que pour les animaux mêmes. C'est surtout dans les premières années que l'effet du pâturage est très-funeste; mais il n'est pas une seule époque à laquelle il ne le soit beaucoup; les pieds du cheval enfoncent le sol, y laissent des empreintes où l'eau séjourne et pourrit les plantes qui, au reste, ne peuvent plus être atteintes par la faux; sa dent tranchante saisit les bourgeons qui commencent à sortir et rongé jusqu'au collet de la racine, que son urine dessèche et brûle; les pieds et surtout la dent du mouton produisent les mêmes effets. Les boues, pour être moins dangereux, ne laissent pas cependant de faire beaucoup de tort.

“ Je n'ai parlé, continue-t-il, que du tort que font les troupeaux aux prairies, mais celui que ces prairies font aux troupeaux ne méritent pas moins d'attention. Toutes les plantes vertes contiennent beaucoup d'air et d'humidité, lorsqu'elles sont entassées dans l'estomac; la chaleur qu'elles y trouvent les fait entrer en fermentation, l'air s'en dégage avec explosion, et cause des maladies connues sous les noms de météorisation, de tympanique, de tranchées, de coliques venteres; cette funeste propriété, commune à toutes les plantes, celles des prairies artificielles la possèdent à un bien plus haut degré que toutes les autres, soit, comme on n'en peut douter, qu'elles contiennent plus d'air et d'humidité, soit parce qu'elles sont avalées avec trop d'avidité par les animaux, de manière que l'estomac, surchargé tout d'un coup par une masse considérable, ne peut plus agir sur elle: quelle que soit la cause de cet accident, il est trop vrai qu'il est très-commun, et que c'est un des principaux obstacles qui s'opposent à l'étendue de la culture des prairies artificielles. Il ne faut que la mort d'un bœuf ou d'une vache échappée dans le trèfle ou la luzerne, pour faire regarder ces plantes comme un poison funeste dans tout un canton. Je sais bien qu'on peut diminuer la fréquence de ces accidents, en faisant passer les bestiaux rapidement dans l'herbage, en attendant surtout, pour les y faire entrer, que le soleil ait abattu la rosée, qui augmente la disposition qu'ont ces plantes à fermenter; mais je sais aussi que ces repas faits en courant contrarient le vœu de la nature, et l'expérience m'a malheureusement appris que, lorsque des accidents ne pouvaient être prévenus que par une surveillance continuelle de la part des domestiques, on était à peu près sûr qu'ils arriveraient.

“ D'après tant de motifs pour exclure les bestiaux des prairies artificielles, on ne peut assez s'étonner que la dangereuse méthode de les y laisser paître ne soit pas encore proscrire, que dis-je, qu'elle soit conseillée par des auteurs de réputation. Si l'on s'obstine à abandonner ces prairies aux bestiaux, qu'on attende donc du moins leur troisième année, et comme c'est dans les premiers jours que cette pâture est surtout dangereuse pour les animaux, et que l'habitude en diminue jusqu'à un certain point les inconvénients, qu'on fasse choix d'une suite de beaux jours pour en permettre l'entrée, et qu'on ait bien soin d'attendre que

le soleil ait dissipé toute l'humidité; autrement, je le répète, on court risque de tout perdre, prairies et bestiaux.

“ Lorsque, malgré les attentions que j'indique ici, la nourriture des herbes artificielles a produit des tranchées, des météorisations, il est des moyens d'y remédier. Voici ceux qui m'ont paru les plus sûrs: L'immersion dans l'eau d'une rivière, d'un étang, d'une mare, les douches d'eau froide sur le dos, les reins, les flancs, l'accélération de la marche triomphe quelquefois de cet accident, sans autre secours; mais trop souvent, aussi, ces moyens sont insuffisants. La société économique de Berne, qui a proposé un prix sur ce sujet intéressant, a obtenu des effets avantageux de cendres gravelées (une dissolution de toutes autres cendres fortement alcalines remplit le même objet). On a aussi célébré l'eau de goudron; mais, de tous les remèdes administrés intérieurement, celui que j'ai trouvé le plus efficace, après l'éther, cependant, que son prix exorbitant, c'est une dissolution de sel de nitre (nitrate de potasse), dans l'eau-de-vie. Lorsque ce médicament n'agit pas assez promptement, que la panse continue de se ballonner, il n'y a pas un moment à perdre, il faut recourir à la ponction de cet estomac avec un instrument tranchant, quel qu'il soit. Un tube de roseau ou de sureau sert de canule. Si, ce qui est rare, l'expulsion de l'air qui s'échappe par cette ouverture ne soulage pas l'animal, il faut prolonger l'incision avec le bistouri, introduire le bras dans la panse et en retirer la masse d'aliment qui cause tout le mal: on fait ensuite quelques points de suture. Cette opération, qui est facile, n'a d'effrayant que l'apparence; je ne l'ai jamais vu manquer.”

On a, dans plusieurs endroits, une méthode de faire paître les trèfles et autres prairies qui a moins d'inconvénient que la méthode ordinaire; on n'abandonne à chaque vache dont la longe est attachée à un piquet enfoncé dans la terre, que la quantité de trèfle qu'on sait par l'expérience ne pouvoir lui causer d'indigestion; cette portion mangée, on laisse la vache ruminer, et on déplace le piquet, qu'on avance plus ou moins, selon que le trèfle est plus ou moins haut, plus ou moins épais. Lorsque les vaches sont arrivées à l'extrémité du champ, on les ramène à celle par laquelle on a commencé, qui on un peu de temps a repoussé avec assez de vigueur pour pouvoir être consommée: la même prairie sert ainsi pendant tout l'été.

Cette méthode, quoique moins mauvaise que celle de laisser les animaux libres dans le champ, ne laisse pas d'avoir ses inconvénients; si lorsqu'on commence à faire paître, l'herbe est au point de maturité où elle doit être, elle est nécessairement trop avancée lorsque les bestiaux arrivent à l'extrémité du champ; d'ailleurs elle a ses dangers dans les temps humides; il faut ou renoncer à faire paître les bestiaux, ou courir les risques des indigestions. Le procédé le plus commode, le plus avantageux à tous égards, celui qui est adopté dans les pays où la culture des prairies artificielles est la plus étendue et l'éducation des animaux la mieux étendue, consiste à faucher la provision de chaque jour pour être consommée à couvert

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Jeudi, le 10 février, Son Excellence le Gouverneur-Général a ouvert la troisième Session du troisième Parlement Fédéral. Voici le discours prononcé par Lord Dufferin en cette occasion :

" *Honorables Messieurs du Sénat :*

" *Messieurs de la Chambre des Communes :*

" J'éprouve beaucoup de plaisir à vous réunir pour vous permettre de vous occuper des affaires du pays.

" Depuis votre dernière réunion, ayant eu le bonheur de visiter la mère patrie, j'y ai eu l'occasion d'attirer l'attention publique sur le remarquable progrès du Canada et d'y être le véhicule des sentiments d'attachement du peuple canadien à la personne de Sa Majesté et aux intérêts de l'Empire.

" La grande prostration commerciale qui, depuis plusieurs années, s'est fait sentir dans les pays voisins et s'est étendue, plus récemment, jusqu'à l'ancien monde, en y amenant une stagnation générale dans les affaires, a aussi atteint le Canada et gravement affecté notre commerce. Cependant nous avons lieu d'être reconnaissants pour une abondante récolte et, tout en regrettant profondément la gêne qui existe parmi certaines classes de la population et dans certaines localités particulières, je crois que le grand nombre continue à jouir d'une somme raisonnable de prospérité.

" Je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur l'achèvement prochain de la grande entreprise du chemin de fer, qui auivant l'acte de 1867, doit relier l'ancienne province du Canada aux provinces maritimes. Dès le commencement de l'été prochain, la faible portion du chemin Intercolonial, qui n'est pas encore en opération, sera ouverte au trafic et la correspondance avec les autres réseaux de chemins de fer sera alors établie et permettra de transporter, sans interruption, les marchandises, d'Halifax ou de St. Jean, jusqu'aux chemins de fer les plus reculés d'Ontario.

" L'ouverture du chemin de fer de l'Île de Prince-Édouard, l'année dernière, a été une date remarquable dans l'histoire de cette île, et elle ne pourra qu'exercer une heureuse influence sur la population et augmenter sa prospérité matérielle.

" Tous les efforts possibles ont été faits pour obtenir un prompt règlement de la demande par le Canada de la compensation à laquelle, suivant le Traité de Washington, il a droit de la part des États-Unis, pour la jouissance de ses pêcheries. Au commencement de l'été dernier, le gouvernement de Sa Majesté, à la demande de mes conseillers, nomma le commissaire impérial; mais je regrette d'avoir à dire que les États-Unis n'ont pas encore nommé le leur et qu'en conséquence rien n'a été fait.

" J'ai donné effet à l'acte de la Cour Suprême et de la Cour de l'Échiquier, passé durant la dernière session, en lançant les proclamations et en nommant les juges et les officiers de cette Cour.

" Un bill pour simplifier et amender la loi relative aux voitures publiques sera soumis à votre examen.

" On vous soumettra aussi un bill contenant des dispositions donnant plus de garantie aux porteurs de polices d'assurance sur la vie.

" Le besoin de renseignements exacts et systématiques sur les diverses catégories de crimes et l'importance de recueillir et de classer les statistiques criminelles ont élargé mon attention. On vous soumettra un bill contenant les dispositions les plus essentielles sur cette matière.

" Vous serez invités à prendre des mesures pour faire commencer l'œuvre de la refonte de la loi statutaire.

" Les actes législatifs relatifs à l'émancipation des Indiens et à l'administration des affaires indiennes ont été minutieusement examinés et on a fait des démarches pour s'assurer des sentiments des Indiens eux-mêmes. Une mesure sur ce

sujet sera soumise à votre approbation.

" On vous soumettra aussi une mesure pourvoyant à la meilleure administration des biens et succession des banques en faillite.

" *Messieurs de la Chambre des Communes :*

" Les comptes de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine vous seront soumis. Le budget de la dépense a été préparé avec toute l'économie que permet l'intérêt public. Je regrette que la prostration du commerce dont j'ai déjà parlé ait sérieusement affecté notre revenu. Sous ces circonstances, il sera nécessaire de réduire la dépense des divers départements du service public.

" *Honorables Messieurs du Sénat,*

" *Messieurs de la Chambre des Communes.*

" La correspondance, les rapports et les autres documents relatifs à la construction du chemin de fer du Pacifique vous seront soumis.

" Pendant la vacance, une députation du gouvernement de Manitoba est venue à Ottawa pour attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la situation de cette province. Elle représenta que le revenu de la province n'y était pas au niveau de la dépense ordinaire. Les documents relatifs à cette question seront mis devant vous et certaines propositions seront offertes à votre examen. La législature de Manitoba a, dans l'interval, adopté quelques mesures afin de réduire la dépense de cette province.

" J'attire votre sérieuse attention sur les divers sujets que je vous ai nommés et sur les affaires générales qui viendront devant vous, et j'espère que la sagesse et la modération présideront à vos délibérations."

" L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Garcy député de Elgin Ouest, secondée par M. Taschereau député de Montwagny. L'adresse a été adoptée à la même séance.

" Dans un temps où partout la Révolution et les principaux agitateurs soulèvent les populations contre tout ce qui a nom catholique : contre le Pape, contre l'épiscopat, contre le clergé et nos institutions religieuses, au moyen de mensonges, avec toutes sortes de séductions, avec l'hypocrisie, avec l'artifice; dans un temps même où des associations s'établissent parmi nous, ayant les mêmes tendances, et le mot d'ordre des révolutionnaires : *Agitez / agitez / importez!* il aux catholiques de garder le silence, sous prétexte que ces associations ne nous paraissent pas dangereuses? Non; il faut dénoncer de la manière la plus énergique ces associations dangereuses; protester contre ces imprudents qui par des discours les plus éboués, agitent les populations et font appel à une classe d'hommes qui ne respirent que vengeance contre ce que nous avons de plus cher et de plus sacré, dans notre pays.

" Un protestant, ami de l'ordre, a cru que le pays tout entier devait protester contre ces agitateurs. Il a énergiquement dénoncé en Chambre un discours prononcé par un homme d'Etat, à l'adresse du clergé catholique; car il considère que de semblables discours ne peuvent que détruire l'harmonie qui doit exister entre la population mixte de la péninsule du Canada.

" Nos lecteurs liront avec plaisir le compte rendu sur cette discussion provoquée à la première Séance par l'Hon. M. Holton.

" L'Hon. M. Holton a voulu attirer l'attention du Gouvernement sur le sujet d'un discours prononcé à Argenteuil par un de ses ministres, l'Hon. M. Huntington. Ce discours, dit M. Holton, n'a pas été fait sur le terrain politique, mais il a été une attaque directe contre le clergé ca-

tholique. L'Hon. député de Chateauguay, M. Holton, posa deux questions: Le maître général des Postes, M. Huntingdon, quand il s'est rendu à Argenteuil, avait-il été officiellement chargé de faire cette attaque? L'Hon. M. Mackenzie, premier ministre, approuve-t-il ces remarques?

L'Hon. M. Mackenzie dit qu'il n'a eu aucune conversation avec M. Huntingdon sur le discours qu'il devait prononcer. Quant à la seconde question, il dit simplement qu'il n'approuve nullement les manœuvres qui tendent à introduire des questions religieuses dans la politique. Il croit que l'Etat et l'Eglise doivent être séparés et indépendants l'un de l'autre. C'est là la vraie voie que l'on doit suivre, et il ne peut que regretter que les remarques de l'hon. ministre des postes aient été mal comprises. Il n'approuve nullement de telles remarques, mais il croit que chaque député de la Chambre, dans sa propre province a le droit de discuter les questions locales. Il a trop de confiance en M. Huntingdon pour croire qu'il serait disposé à blesser volontairement les sentiments religieux de qui que ce soit.

L'Hon. M. Holton dit qu'il n'a pas demandé au premier ministre son opinion. Il veut savoir s'il approuve les remarques de M. Huntingdon, parce que ce dernier a dit que si son parti ne l'approuvait pas il résignerait.

M. Masson, député de Terrebonne, dit que le discours de M. Huntingdon et sa lettre ont été approuvés par une grande partie de la presse, de celle qui appuie le gouvernement actuel. Il regrette ce discours, car il fuit des hommes modérés pour surveiller les intérêts du pays. Il critique le discours et dit que les conservateurs de Québec désirent respecter, comme il convient, les opinions du clergé dans toutes les questions matérielles, et rien de plus. Il demande si nous ferions, aujourd'hui partie de l'empire Britannique, si le clergé fut toujours resté dans la sacristie.

L'Hon. M. Cauchon dit qu'à son arrivée à Ottawa, vers le milieu de janvier, il s'est rendu immédiatement au bureau de l'Hon. M. Mackenzie, pour l'informer que le discours de M. Huntingdon l'avait placé dans une fautive position comme catholique, qu'il ne pouvait souscrire aux principes énoncés par M. Huntingdon, et qu'il désirait avoir si l'Hon. Ministre, en cette occasion, exprimait les sentiments du Gouvernement Fédéral ou les siens propres. L'Hon. M. Mackenzie répondit sans hésitation, que M. Huntingdon n'avait parlé en cette circonstance, qu'en son propre nom... L'Hon. M. Cauchon répudia le discours prononcé par M. Huntingdon. Il est nécessaire, dit-il, que la religion ne soit pas mêlée à la politique.

"Je pense, dit l'Hon. M. Huntington, qu'à cette phase du débat, il est à propos que je fasse quelques remarques. J'ai prononcé à Argenteuil un discours qui a soulevé généralement la discussion. Ce n'est pas un discours religieux; ce discours, en tant que ce qui me regarde, n'a nullement trait à la religion; il roule sur des sujets que je n'ai nullement l'intention de discuter dans cette Chambre, parce que je regretterais de suivre l'exemple de mon prédécesseur, et d'aller aussi loin sur le terrain de la discussion religieuse. C'est un discours prononcé par moi-même, dans ma province natale, la province de Québec, devant le peuple que je pourrais appeler mon peuple, sur un sujet qui le concerne et que je regarde comme très important. Aucun membre du gouvernement n'est responsable de ce discours, et j'ai le droit d'exprimer à des opinions individuelles au milieu de mes propres gens. Les opinions que j'ai émises sont mes opinions à moi, je les avais alors comme aujourd'hui, et

lorsque j'entends des personnes, comme mon honorable ami le député de Montréal Centre, (M. Devlin), dire qu'elles en sont peinées, je regrette qu'elles n'aient jamais lu la lettre qui établit clairement que je n'ai pas été plus loin qu'on veut bien le dire.

"Dans la province de Québec, il y a une grande aptitude dans la lutte politique, et les choses en sont arrivées à un point que c'est devenu un crime que d'être libéral catholique. Je ne connais pas assez de théologie pour discuter ce point, mais je pense que l'hon. juge en chef Dorion est pour le moins aussi bon chrétien et meilleur chef que l'hon. député de Terrebonne qui est le chef titré des ultramontains. Embrassant du regard le grand conflit qui se produit dans le Bas Canada et me trouvant parmi mes gens, au milieu desquels je désire exercer une certaine influence—ce que je leur déclarai alors en termes clairs,—je leur parlai de la crainte que j'avais des ultramontains et leur demandai de prêter leur appui aux libéraux de la Province de Québec.

"C'est là le court et le long de ce que j'ai dit. Je leur ai dit, ce que je dis encore aujourd'hui, ce qu'ils devaient faire; je crois qu'ils le feront, et j'espère que les libéraux de Québec ne seront pas effrayés lorsque la Chambre presque entière décidera que pareils sentiments doivent être répudiés. Je le répète, je n'ai pas honte de mon alliance avec les libéraux de Québec. Comme moi, ils ont appuyé les institutions libres contre des influences tellement personnelles que l'hon. député de Charlevoix n'a pas osé dans son propre comté faire un discours comme celui qui a été prononcé par l'hon. député de Montréal Centre. Je ne veux pas discuter plus longuement mon discours. Ça été simplement un appel à mes compatriotes par lequel je leur ai signalé ce que je crois être un danger pour le pays et leur ai demandé d'appuyer ceux qui proclamaient des opinions que je crois saines en politique. Je n'ai pas honte de ce discours, mais je regrette qu'il ait soulevé ce débat, et je le regrette d'autant plus qu'il a placé un ami comme l'honorable député de Québec Centre dans une embarrassante position. Je n'ai pas parlé en ma qualité de ministre, mais comme bas-canadien et comme citoyen de cette province.

"J'ai dit là ce que je répète ici. Je répète que la vraie ligne de conduite que la population anglaise doit suivre, est de s'allier aux libéraux de Québec, dans les efforts qu'ils font pour maintenir les institutions libres.

L'Hon. M. Langevin, député de Charlevoix, dit que M. Huntington a insulté les catholiques et a fait tout en son pouvoir pour exciter une guerre religieuse. Il a blesé les sentiments du parti qu'il appelle ultramontain et il pense que le Gouvernement devrait désavouer ses doctrines, mais il ne le fera pas. Il vante la loyauté des catholiques de la Province de Québec qui ont souvent élu des hommes professant une religion différente. Il croit que l'hon. maître général des postes regrettera son discours tant qu'il vivra.

L'Hon. M. Langevin dit que M. Huntington veut la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais il devrait se rappeler que l'Eglise et l'Etat sont souvent en conflit, comme dans le cas d'un divorce, comme il s'en présentera un durant la Session. M. Langevin conclut en disant que les comités de la Province de Québec répudieront les doctrines de M. Huntington et réduiront en une minorité la majorité du Gouvernement.

L'Hon. M. Huntington dit qu'il ne tient nullement ses collègues responsables de ses opinions. Au considérant le grand conflit qui existe à Québec, il a demandé aux Anglais protestants de s'unir aux libéraux. Il maintient les

opinions qu'il a exprimées et il en est seul responsable. Dans cette société mixte, quand il voit une influence puissante essayer de l'étouffer lui et ses amis, doit-il reculer? Voilà la position, et les protestants de Québec s'uniront encore pour aider les libéraux de Québec à ramener un meilleur ordre de choses.

L'Hon. M. Helton dit qu'il a provoqué la discussion, parce qu'il sent que le discours de M. Huntingdon a porté un coup fatal au parti dans les rangs duquel il a combattu toute sa vie.

L'Orateur donne ensuite lecture d'un décret du Gouvernement Impérial, intimant que le Gouvernement violerait la constitution, s'il intervenait dans la question des écoles du Nouveau-Brunswick, et que cette question doit être laissée à la législature locale.

Rapport annuel des directeurs de la Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Chicoutimi, pour 1875.

Aux membres de la Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Chicoutimi.

Messieurs,

Lorsque l'année dernière nous demandions au Conseil d'Agriculture qu'une seconde société d'agriculture fut accordée au Comté de Chicoutimi, dans les limites du Lac St. Jean, nous avions pour but non-seulement d'y encourager par tous les moyens possibles la culture perfectionnée, le défrichement des terres nouvelles, l'industrie domestique, l'amélioration du bétail, mais encore de faire circuler au Lac St. Jean, où l'argent est excessivement rare, à cause du manque de commerce, un surcroît de capital, en profitant des octrois que la loi nous permet de toucher, conciliant ainsi les intérêts agricoles avec les intérêts pécuniaires du comté. C'est pour cela que nous avons fait nos achats de grains au Lac même, y trouvant du grain de semence bien approprié à notre sol et à notre climat, que nous y avons fait entreprendre le charroyage des grains venant de Montréal, y répandant par là une somme de \$320, parmi les cultivateurs. Malheureusement il nous a été impossible d'y trouver les graines fourragères que les souscripteurs demandaient et l'argent destiné pour cet objet a dû être envoyé à Montréal. Mais si l'on voulait mettre ici en pratique les sages conseils de M. Ed. Barnard, notre société ne serait pas longtemps dans l'obligation de faire venir des graines de si loin ni même d'en distribuer à ses membres. Ceux qui ont ici de bonnes terres en labour, pourraient faire d'abondantes récoltes de trèfle et en fournir eux-mêmes à ceux qui auraient besoin d'en acheter. De cette manière les argents employés à l'achat des graines resteraient au Lac et notre société pourrait employer ses fonds à l'encouragement d'autres branches agricoles et à l'établissement des expositions et des concours.

A propos des concours dont nous reconnaissons toutefois la grande utilité et dont les effets seraient vivement sentis parmi nous, tant sous le rapport pécuniaire que sous le rapport agricole, nous nous permettrons de dire que si le Conseil d'Agriculture nous laisse libéré d'action, nous aimerions à en remettre l'introduction à une époque ultérieure, afin de venir en aide, d'une manière efficace, à d'autres besoins encore plus urgents dans l'intérêt de l'agriculture. La culture du trèfle, l'amélioration du bétail, la publication des conseils pratiques, réclameraient principalement l'attention et le patronage de notre société, et voici pourquoi :

Les colons nouveaux n'entrant plus qu'en petit nombre dans nos endroits, tous les habitants y ramassant de quoi vivre, il est évident qu'il faut songer à vendre nos produits ailleurs. Or il est impossible de transporter avec avantage nos grains et nos autres denrées sur les marchés de Québec; les dépenses de ce long trajet absorberaient tous nos profits. Il faut donc nécessairement changer de système et convertir notre richesse agricole en viande, en laine et en beurre, articles plus faciles et moins coûteux à transporter, de sorte que le bétail devra dorénavant constituer la principale source de nos revenus. Malheureusement nos animaux surtout dans l'espèce bovine et ovine qu'il est le plus avantageux

d'augmenter, n'ont pas les qualités requises pour nous permettre d'en tirer un grand profit. On aurait donc grandement besoin d'améliorer le bétail, et la plupart des cultivateurs n'ont pas les moyens de se procurer les bons producteurs qu'il leur faudrait ni les connaissances et l'expérience nécessaire, pour en tirer le meilleur parti possible et approprier leur culture à l'élevage du troupeau sur une vaste échelle. De là pour notre société la nécessité de faire elle-même l'importation de quelques animaux de belle race, de là aussi pour elle la nécessité de répandre des conseils pratiques par le moyen des journaux et livres d'agriculture qu'elle pourrait distribuer. Nous avons, pour commencer, souscrit à quelques exemplaires de la *Gazette des Campagnes*, journal qui est en très-grande estime parmi nous, et qui est bien propre à opérer quelque bien.

De plus, comme il est inutile de songer à l'élevage du troupeau sans riches pacages de trèfle, et comme cette plante fourragère est encore fort peu cultivée au Lac St. Jean, malgré son extrême importance, tant pour le bien-être du bétail que pour l'amélioration du sol, notre société sera bien obligée d'en continuer la distribution, tant qu'elle n'y sera pas introduite d'une manière générale, tant que les cultivateurs n'y pourrout pas s'en procurer à des prix un peu réduits.

D'après les données ci-dessus, il est facile de voir que notre société est appelée à opérer de grands biens parmi les cultivateurs du Lac St. Jean, mais ce serait présomption d'espérer pouvoir accomplir tous nos projets au début de notre existence. Cela demande des années et des moyens, et surtout de la bonne entente et de la persévérance parmi les membres qui forment parti de notre Société d'agriculture.

Pour une première année, avoir obtenu deux sociétés dans le même Comté, faveur que l'on pouvait fort bien nous refuser, avoir fait approuver un programme d'opérations tout à fait conforme à nos goûts et à nos besoins, avoir tout réglé assez vite et assez tôt pour que les membres de notre société regassent au printemps même les grains et graines qu'ils demandaient, avoir reçu l'octroi d'une société No 1, l'autre société ayant discontinué, avoir aujourd'hui un actif clair et net de \$260 en grains, et avoir payé les autres dépenses contingentes, en voilà assez pour nous faire espérer qu'avec du temps on finira par atteindre le but proposé: la prospérité du Lac St. Jean.

Après la lecture du présent rapport et la reddition des comptes, les messieurs dont les noms suivent furent élus unanimement officiers et directeurs de la société pour l'année 1876:

Callixte Hébert, écrivain, Président; Sylvestre Bouchard, écrivain, Vice-Président; Elie Saint-Hilaire, écrivain, Secrétaire-Trésorier; — Directeurs: MM. Ismaël Simard, Octave Hudon, Joli Biledeau, Frs. Bouchard et Félix Rainville; Frs. Dumais, écrivain, Auditeur des comptes

E. Saint-Hilaire,
Secrétaire-Trésorier.

C'est avec plaisir que nous nous empressons de publier le rapport des directeurs de cette nouvelle Société d'agriculture. Ce qui est fait dans l'espace d'une année serait bien propre à rendre jaloux nos plus anciennes sociétés d'agriculture. Les directeurs et leur dévoué secrétaire, M. Saint-Hilaire, méritent assurément la reconnaissance de tous les amis de l'agriculture, pour tout le trouble qu'ils se donnent afin d'amener parmi eux le progrès agricole. Les circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés par leur trop grand éloignement de nos marchés, leur rendent la tâche qu'ils ont entreprise que plus difficile. Leur persévérance cependant triomphera de ce grand obstacle. Quand cette Société d'agriculture aura démontré au pays que le Saguenay est un véritable grenier d'abondance, pouvant avantageusement alimenter nos marchés, alors les adversaires du chemin de fer du Saguenay, se rendront à l'évidence, et s'identifieront même à la construction de ce chemin de fer tant désiré et demandé depuis si longtemps. Courage donc, colons du Saguenay, dans la noble tâche que vous avez entreprise. Unissez-vous, et travaillez sans relâche à assurer au pays un véritable grenier d'abondance. L'avenir du Saguenay est entre vos mains; ce n'est que par l'union, et avec un travail intelligent que vous réussirez à en arriver là.

De la saignée chez les animaux

Beaucoup de personnes se mêlent de pratiquer elles-mêmes la saignée.—nous parlons de la saignée à la veine du cou,—mais bien peu savent la pratiquer comme elle doit l'être, et un plus petit nombre encore savent quels dangers elles font courir aux animaux par leur inhabileté ou par leur ignorance.

Excepté dans les cas de coup de sang, de fourbure, de congestion pulmonaire et de quelques autres affections à caractères généralement connus, il faut se dispenser de saigner avant l'arrivée du vétérinaire.

On ne saignera dans aucun cas, en l'absence du praticien, s'il ne s'est écoulé au moins deux heures depuis le dernier repas ou si l'animal manifeste des maux de ventre. Les maux de ventre ou coliques indiquent souvent une indigestion; une saignée pratiquée en pareille circonstance peut tuer le malade.— Quelques cultivateurs ont consigné l'habitude de saigner leurs animaux, en quelque sorte à tort et à travers, sous prétexte d'un supplément de nourriture donné depuis quelques temps ou à cause de la mise au vert. On devrait se départir de cette pratique, qui ne peut être que nuisible à l'intérêt du maître et à la santé des animaux. Quand ceux-ci sont bien portants, il faut les laisser tels et ne pas leur tirer inutilement un sang qui fait toute leur force et les met à même d'exécuter nos travaux. Si le cultivateur présume qu'une saignée pourrait être utile à l'un ou à l'autre de ses animaux, son devoir est tout tracé: qu'il demande l'avis du vétérinaire;—celui-ci saignera si c'est nécessaire ou utile; il est seul apte à bien juger de l'opportunité de l'opération.

Pour bien saigner, il faut une flamme parfaitement conditionnée, à porte-lame large, exempte de rouille et de brèches, à tranchant doux et bien trempé.

On doit placer l'animal hors du vent et surtout hors de tout courant d'air. Il est de la plus grande prudence, si on a affaire à un cheval de ne pas saigner plus bas que le point milieu de la longueur du cou; il est toujours préférable de saigner plus haut. En saignant en deçà de ce point, on risque beaucoup de percer l'artère carotide, accident qui serait certainement et promptement mortel, si un homme de l'art ne se trouvait à l'instant sur les lieux.

On a assez l'habitude de serrer une corde autour de l'encolure pour maintenir la veine gonflée et faciliter ainsi l'opération. Il faut abandonner cette manière de saigner le cheval. La compression de la corde, qui bouche en même temps la veine opposée, peut dans certains cas produire une congestion au cerveau, et si le lien est tenu par un aide inattentif, il peut y avoir suffocation, asphyxie de l'animal, lequel peut, à son tour, en tombant blesser l'opérateur.—Quand la saignée est terminée, on ferme la veine. Voici la meilleure manière de s'y prendre: c'est celle qui éloigne le plus les chances de l'introduction de l'air dans le vaisseau,—accident quelquefois mortel;—c'est celle aussi qui prévient le mieux la formation d'un épanchement de sang entre la veine et la peau. Supposons la saignée à gauche;— il faut saisir les deux bords de la plaie entre le pouce et l'index de la main droite en tenant toujours la veine comprimée en dessous par les doigts de la main gauche et ne pas retirer celle-ci avant l'occlusion de l'ouverture; l'occlusion faite, on cesse de comprimer la veine et on lâche les deux lèvres de la plaie pour les reprendre avec les doigts de la main gauche. Puis on place le pinceau en ayant soin de ne pas tirer la peau à soi.—Il est toujours prudent d'attacher au râtelier pendant une heure ou deux le cheval qui vient d'être saigné, car il y en a beaucoup qui se frottent contre la mangeoire, au risque d'arracher la ligature. Dans aucun cas, le licol dit *tour de cou* ne peut être ici toléré; il faut nécessairement un licol à muscrolle.

Petite Chronique

La dépense de foin à Montréal.—M. Benoit, député de Chambly, a calculé qu'il y avait actuellement à Montréal environ six mille chevaux et cinq mille vaches. En ajoutant à ces chiffres les chevaux de passage à la ville, et les bêtes de boucherie, il trouve un total de douze mille animaux consommateurs durant l'année. Il évalue à deux bottes de foin de quinze livres, par jour, la consommation de chaque animal. La dépense, à ce taux, serait donc

de 24,000 bottes ou 180 tonnes par jour, et la dépense annuelle de 8,760,000 bottes. Montréal paie pour le foin seul, \$2,400 par jour, soit \$876,000 par année, ceci ne comprenant pas la vente de la paille, de l'avoine, de la moulée de son, dont le débit entrerait naturellement dans les attributions de l'association projetée. Celle-ci commencerait ses opérations avec un capital de \$40,000, et tiendrait un bureau pour vendre à ordre les produits de la ferme. Une telle association ressemblerait quelque peu à l'organisation des Granges des Etats de l'Ouest, et il n'y a nulle doute que les cultivateurs de Montréal en tireraient de grands avantages.

— Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur d'accorder à la commission de la paix,

Pour le district de Trois-Rivières:—George Félix Héroux, écuyer, architecte et George Horace Proulx, écuyer, cultivateur, tous deux de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice.

Pour le district de Kamouraska:—Jean Daniel Schmouth, écuyer, de la paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière; François Normand, écuyer, de la paroisse de Saint-Pascal; et Régent Fortin, écuyer, de la paroisse de Saint-Alexandre, dans le comté de Kamouraska.

Pour le district de Montmagny:—Hubert Hébert, écuyer, de Montmagny; Didace Bélanger et Elzéar Talbot, écuyers, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud, dans le comté de Montmagny.

RECETTES

Moyen de ne pas s'enrhumer

Les personnes en sueur qui s'exposent brusquement au froid jouent leur vie surtout si le vent règne. Dans ce cas, le vent hâte la vaporisation et produit un refroidissement rapide et énergique.

Quand on sent le froid pénétrer plus profondément, le meilleur mode de se réchauffer c'est l'exercice musculaire. Ainsi, il n'y a aucun danger à quitter une chambre chaude et à sortir ayant très-chaud. La transition brusque n'est pas à craindre, à deux conditions cependant: il faut d'abord que la chaleur du corps n'ait pas été poussée jusqu'à la sueur, et qu'ensuite on marche activement, autrement le refroidissement surviendrait.

Il faut surtout se défier des rhumes et des refroidissements, non pas quand il fait un *froid sec*, mais quand le temps devient *moû*, humide et que le vent souffle. Par temps moû, l'air est saturé d'humidité et la vapeur d'eau enlève beaucoup plus de calorifique au corps que l'air sec. On a l'habitude de dire en ce cas que le froid est humide et pénétrant. Le sentiment populaire est absolument dans le vrai. Le froid humide est beaucoup plus à craindre que le froid sec.

Un dernier mot encore: quand le rhume est sur le point de venir et que la gorge commence à faire mal, sur vingt personnes on en trouve bien quinze qui se hâtent de mettre leurs pieds dans l'eau bouillante; le bain de pied chaud est recommandé.

C'est absolument le contraire qu'il faudrait faire. Si vous sentez les piedsroids, si vous craignez le rhume, prenez la précaution inverse: plongez-les une minute dans de l'eau glacée, s'il est possible.

Et, en effet, en les plongeant dans l'eau bouillante, vous amenez bien le sang aux pieds tout le temps que les pieds restent dans l'eau; mais aussitôt après les vaisseaux cutanés diminuent de calibre, le sang s'en va d'autant plus vite qu'il avait été appelé avec plus de vigueur. Vous avez ainsi chassé le sang des pieds au lieu de l'y conduire. Au contraire, si vous placez les pieds dans l'eau froide, le sang refluera dans les parties centrales, il s'y échauffera; puis, quand vous les retirerez, il reviendra ensuite plus chaud et vous sentirez venir le bien être. C'est là un des moyens les plus certains de rappeler la chaleur aux pieds, d'une manière durable.

Il va sans dire que ces quelques prescriptions d'hygiène se rapportent uniquement aux personnes bien portantes, aux adultes et aux personnes dans la force de l'âge. Quand il s'agit de malades ou de personnes simplement valétudinaires, les circonstances deviennent si variables, les précautions si spéciales à chaque individualité qu'on ne saurait plus rien préciser. Ce n'est

plus à l'hygiéniste de prendre la parole, c'est au médecin seul à donner des conseils.—HENRI DE PARVILLE.

Mort aux rats

Quelqu'un écrit ce qui suit :

" Nous avons purgé notre maison de cette vermine détestable d'une façon assez simple, en couvrant les pierres et les soubassements de la cave d'une épaisse couche de lait de chaux mêlé de couperose. Dans chaque crevasse où les rats puissent passer, nous avons mis des cristaux de couperose et nous en avons même répandu en lignes grises ça et là sur le sol. Le résultat fut une véritable hécatombe de rats et de souris. Depuis ce temps là on n'en a pas entendu un seul dans la maison. Chaque printemps, nous renouvelons la couche de lait de chaux dans la cave ; c'est quelque chose d'aussi sûr pour purifier l'air que pour exterminer les rats, et la famille ne se sent jamais d'aucune attaque de fièvre ni de dissenterie."

En général, on attire trop les rats et les souris en laissant découverts dans la cave toutes espèces de fruits et d'autres friandises dont les rats sont friands, et quelques fois même par négligence, on va jusqu'à laisser ouvertes les boîtes aux conserves. Ayez soin de bien couvrir tout le comestible que vous mettez dans votre cave ou dans votre dépense, et vous aurez bientôt mis sur les dents la gent trotte-menu et gruge-beaucoup. Ces diverses précautions, jointes aux éminents services d'un chat bien dressé, valent autant que tous les poisons que les pharmaciens vous vendent et avec lesquels vous empoisonnez vos chats d'hôtel, ensuite vos enfants, et quelquefois vous-mêmes.—GAZETTE DE SOREL.



CONTRATS DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues, à OTTAWA, jusqu'à MIDI,

VENDREDI, LE 21 AVRIL

prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, en chaque cas, entre les lieux mentionnés plus bas, à partir du 1er juillet prochain.

GRAIG'S ROAD STATION et LEEDS, trois fois par semaine ;

DOMAINE DE GENTILLY et GENTILLY, trois fois par semaine ;

RIVIERE VERTE et SAINT-ANTONIN, trois fois par semaine ;

RIVIERE VERTE et SAINT-MODESTE, trois fois par semaine ;

LAC BEAUPORT et QUEBEC, deux fois par semaine ;

LAC ETCHEMIN et LANGEVIN, deux fois par semaine ;

LAVAL et QUEBEC, deux fois par semaine ;

LEEDS et BROUGHTON OUEST, trois fois par semaine ;

SAINT-ELZEAR et SAINT-SYLVESTRE EST, deux fois par semaine ;

SAINTE-FLORE et SHAWENEGAN, deux fois par semaine ;

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions des contrats proposés pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumissions en blanc aux Bureaux de Poste mentionnés plus haut, et aux bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Bureaux de Poste

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
Québec, 7 février 1876.

EMPLOI LUCRATIF.—Les soussignés offrent aux personnes actives, hommes ou femmes, jeunes gens ou jeunes filles,

UN GENRE D'OCCUPATION

qui paiera de \$4 à \$8 par jour, et qui peut être exercé d'une manière honorable dans la localité même où résident ceux qui désirent l'entreprendre. Des renseignements gratuits, ou des spécimens valant plusieurs piastres, seront envoyés à ceux qui voudraient se mettre à l'œuvre, et qui feront parvenir 50 cts. au soussigné

J. LATHAM & CO.,

419 Washington St., BOSTON Mass

MUSIQUE NOUVELLE !

MUSIQUE VOCALE :

| | | |
|--|-------------|-------------|
| Fermez tes beaux yeux..... | Poisot | 50 centimes |
| Le domino rose | Arago | 50 " |
| Le lys | Spindler | 40 |
| Transports joyeux | Lambert | 85 |
| Les deux frères | Boissière | 25 |
| Histoire d'oiseau | " | 25 |
| La chasse aux papillons | " | 25 |
| Noble coursier | Henrion | 35 |
| Mademoiselle | Boissière | 25 |
| Pauvre rose | M. A. D. | 25 |
| Amour et prière | Lachman | 25 |
| Les lunettes magiques | Garibaldi | 50 |
| Le dernier de l'orpheline | Boissière | 25 |
| La fauvette et la prison | " | 25 |
| Les trois gâteaux | " | 25 |
| L'Alsacien pleure : elle prie, elle attend ! | Ben. Tayoux | 40 |
| A Saint-Blaise | Peasard | 30 |
| Chanson de Jean Prouvair | Hulinès | 50 |
| Amour et esprice | Bovéry | 25 |
| Chanson d'été | Rupès | 50 |

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

| | | |
|---------------------------------|-----------|----|
| Souviens-toi | Spindler | 40 |
| Dreaming on the lake | Lott | 30 |
| Nuit et jour, valse | Lamothe | 30 |
| La jolie hongroise, valse | Fischer | 30 |
| Colombine, Polka | Dessaux | 50 |
| Andalousia, valse | Pénavaire | 75 |
| Les gondoles | Delorme | 50 |
| Heures heureuses | " | 50 |
| Chant du Lazzarone | Kowalski | 75 |
| Payzano | Marmontel | 75 |
| Bergère | Kowalski | 60 |
| Rose des Alpes | Spindler | 40 |
| Bouquet de violettes | " | 45 |
| Feuilles d'automne, valse | Dauids | 70 |
| Nuit d'Asie | Marmontel | 75 |
| Pauvre fleur | Spindler | 40 |
| Feuilles d'automne | Kowalski | 60 |
| Méditation | " | 60 |
| Sur l'Ariatique | " | 60 |

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11½ rue St. Jean, QUEBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, janvier, 1876.

L'ÉCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à
nouvel ordre, sera de 11 par cent.

JAMES JOINSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les
journaux autorisés à le publier.